

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 février 2025

Délibération N° 24/02/2025 01

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

=====
L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 14 février 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Était absent excusé :

M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas KUSMIEREK

Étaient absents :

**M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE**

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024, ci-annexé. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 062-216207530-20250224-D_2025_0224_01-DE



Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 25 février 2025
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**



**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL
du 18 décembre 2024**

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le



ID : 062-216207530-20250224-D_2025_0224_01-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 10 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Fabrice CAPRON qui a donné procuration à M. Nicolas KUSMIEREK
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
M. Frédéric HOUPLAIN qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe CAMBIER
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK
M. Jean-Fabrice PINGUIN qui a donné procuration à Mme Angélique DELMEIREN
Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à Mme Lise-Marie MARTEL
M. Lucas CHASSAGNE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Étaient absents

M. Serge BRUNEAU
Mme Maggy JANSOONE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

Monsieur le Maire : « On ouvre les travaux Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON donne pouvoir à Monsieur Kusmierek, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD donne pouvoir à Monsieur Lourme, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN donne pouvoir à Monsieur Mercier, Monsieur Marc LABUR, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU est absent, Monsieur Alain STEUX donne pouvoir à Monsieur Cambier, Madame Fabienne CAMUS, Monsieur Thierry PLOUVIEZ donne pouvoir à Madame Wozniak, Madame Sandrine NOWAK devrait arriver d'après Jean-Christophe, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN donne pouvoir à Madame Delmeiren, Madame

Florence CAUDRON donne pouvoir à Madame Martel, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Madame JANSOONE est absente, Monsieur Lucas CHASSAGNE donne pouvoir à Monsieur Desfachelle, Madame Laura OLENDER qui devrait arriver également d'après ce que m'a dit Jean-Christophe tout à l'heure.

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.
Madame Laura OLENDER est nommée secrétaire de séance.

Décisions :

du 8 novembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec la société Surmesures de Douai dans le cadre du Marché de Noël 2024.

du 12 novembre 2024 : Signature d'une décision du Maire d'ajustement d'une provision pour créances douteuses.

du 14 novembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'association le Théâtre de la Toupine d'Evian dans le cadre du Marché de Noël 2024.

du 21 novembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'association Zizanie de Taverny dans le cadre du Marché de Noël 2024.

du 26 novembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'auteur Romain Dutter de Paris dans le cadre des rencontres annuelles d'auteurs illustrateurs 2024.

du 28 novembre 2024 : Signature d'une décision du Maire avec l'auteur illustrateur Stéphane-Yves Barroux de Montreuil dans le cadre des rencontres annuelles d'auteurs 2024.

Délibérations :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2024.

2/ Convention opération de revitalisation du territoire.

3/ Abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

4/ Adoption de la charte d'usage et de sécurité pour les utilisateurs du système d'information du service commun informatique, télécommunications et usages numériques.

5/ Achat, fourniture, pose et nettoyage de panneaux photovoltaïques en toitures sur les bâtiments communaux ou intercommunaux du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras et pour le compte du Syndicat Mixte Artois Valorisation - Constitution d'un groupement de commandes et lancement des consultations d'entreprises.

6/ Budget 2024. Décision modificative N°3.

7/ Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

8/Versements d'avances sur subventions annuelles.

9/ Location de matériels de fêtes. Fixation des tarifs 2025.

- 10/ Ventes ambulantes sur les emplacements publics. Fixation des tarifs 2025.
- 11/ Marché communal hebdomadaire. Fixation des tarifs 2025.
- 12/ Participation aux frais de fonctionnement 2025 de la Maison du Temps Libre.
- 13/ Transfert des biens nécessaires à la compétence éclairage public à la Communauté Urbaine.
- 14/ Modification de nature d'une subvention perçue.
- 15/ Amortissement d'une subvention versée.
- 16/ Changement d'imputation dépenses 2023.
- 17/ Opération de régularisation d'éléments de l'actif.
- 18/ Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens.
- 19/ Médiathèque Jean-Paul Fleurquin. Convention de partenariat pour le nouveau schéma de lecture publique entre le Département du Pas-de-Calais et la commune de Saint-Laurent-Blangy.
- 20/ Pass'jeunes. Renouvellement de la convention de coopération avec la ville d'Arras.
- 21/ Fonctionnement accueils de loisirs hiver et printemps 2025.
- 22/ Modification du règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs.
- 23/ Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes du centre de gestion de la fonction publique du Pas-de-Calais.
- 24/ Questions diverses.

M. le Maire : « 6 décisions, si vous avez des questions, je vais répondre. On a du décaler la date parce que se sont réunis lundi les trois bureaux municipaux des communes d'Arras, Saint-Nicolas et Saint-Laurent pour avoir un échange sur des sujets transversaux qui concernent les trois communes à savoir l'aménagement du quartier du Val de Scarpe 2 c'est-à-dire le port qui est sur Saint-Laurent mais qui est un projet communautaire et qui jouxte les communes d'Arras et de Saint-Nicolas donc c'est bien d'avoir des échanges et des points de vue des collègues à ce sujet, la mise en valeur de la vallée de la Scarpe et notamment les problématiques du chemin du Halage etc, avec les usages parce que c'est vrai que plus on aménage et plus il y a du monde et plus cela crée du trafic et des conflits d'usage mais il y a aussi des choses à mettre en valeur. Il y a un exemple, j'ai fait enlever les palissades juste après le terrain de foot, vous prenez le chemin du halage vous sortez juste après le terrain de foot, juste avant les jardins familiaux il y avait des palissades qui étaient taguées, on les a enlevées car les parcs appartiennent à la Communauté urbaine et à la ville cela change tout on a même une friche, un garage découvert, un vieux camion je ne sais pas ce que c'était c'est assez profond, ils ont démonté, cela donne une image différente de cette partie cela c'était le deuxième groupe. Et le troisième groupe cela portait plus sur l'aménagement urbain puisque là il s'agissait de réfléchir à l'unité et à l'harmonisation entre le rond point Tchecoslovaquie et le rond point du PMU de Saint-Laurent sur toute la longueur et notamment les aspects stationnement, sécurité, traversée de route, vitesse car vous avez des portions à 30 à 40 ou à 50 puis on revient à 30 on repasse à 50. L'automobiliste ne comprend rien et c'est la même route sauf qu'elle traverse trois communes donc c'est trois pouvoirs de police différents. C'est-à-dire que si on veut harmoniser et c'est un peu le sens de la réflexion, il faut que les trois maires prennent le même arrêté pour se mettre d'accord sur

la même vitesse mais c'est trois pouvoirs de police voilà. Cela s'est bien fait connaissance, ils ont échangé avec St Nicolas on pratique depuis plus distant car on les voit moins les élus arrageois. Et je pense que les élus arrageois ont découvert la réalité du périmètre car c'est plus vaste Arras et quand vous êtes élu vous n'êtes pas forcément impliqué dans les problématiques de la partie nord et nous c'était des sujets dont les immercuriens étaient très à l'aise, il y avait trois groupes d'élus mélangés par table et les trois rapporteurs des trois groupes c'étaient des élus de Saint-Laurent. C'est pour cela que l'on a du décaler exceptionnellement le conseil mais on reviendra au rythme du lundi à partir de l'année prochaine et puis aussi hier on a eu dont Nicolas était présent la réunion de restitution de la concertation de Val de Scarpe 2 organisée par la Communauté urbaine et cela s'est vraiment bien passé il y avait une cinquantaine de personnes, Corinne tu étais là aussi c'est vrai en plus tu habites en face tu n'avais pas loin à faire. C'était très bien, c'était intéressant, il y avait une cinquantaine de personnes, la restitution par les services n'était pas trop technique parce que je leur avais demandé de ne pas faire trop techno car cela peut être vite réglementaire surtout lorsque l'on parle de ZAC, PLU, PLH et tout ce qui égaye notre vie professionnelle tous les jours etc, je pense que cela était intéressant et on est parti pour une dizaine d'années donc c'est vrai que là la difficulté dans ce genre de réunion c'était de se projeter parce que l'on discute de choses qui pour la plupart seront concrètes dans 10 ou 15 ans donc c'est compliqué d'aller jusque là c'est évident mais une ville on ne la transforme pas comme ça, le quartier des Rosati il a fallu 15 ans pour le faire. En face l'opération, il a fallu 10 ans pour la réaliser pourtant c'est plus petit qu'un quartier c'est juste deux bâtiments qui sont juste posés 10 ans donc vous voyez un peu. Vous imaginez le quartier comme le Val de Scarpe qui ne fait pas loin de 16 hectares cela va prendre un certain temps. »

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2024.

M. le Maire : « Premier point approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2024. Est-ce que vous avez des observations ? Je vous remercie. »

2/ Convention opération de revitalisation du territoire.

M. le Maire : « Deuxième délibération convention opération de revitalisation du territoire. Cela on en a débattu longuement lors du conseil du 4 novembre mais la Préfecture nous a fait savoir que dans le document final il fallait ajouter cinq noms alors qu'on les avait interrogés avant de faire la délibération mais ils avaient oublié de dire qu'il fallait mettre le Préfet, le Directeur de la Banque des Territoires, le Groupe Action logement et le Conseil Régional donc cette délibération va venir se joindre à la délibération précédente où on rajoutera les signataires. Cela va pour tout le monde ? »

3/ Abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers de la politique de la ville.

M. le Maire : « Troisième délibération, l'abattement sur la taxe foncière ce n'est pas de la technique je vous rassure le principe est le suivant le bailleur social qui se situe dans une zone dite politique de la ville peut bénéficier d'un abattement de la taxe foncière bâtie en contre partie de cet abattement il s'engage à réaliser un certain nombre d'opérations dans l'intérêt des habitants qui sont dans le quartier. Cela fait des années que cela dure et cela fait des années que cela nous prend un temps fou pour se mettre d'accord avec le bailleur pour qu'il nous propose des choses à mettre en œuvre dans le quartier. Et en fait à chaque fois il nous trouve de bonnes excuses en disant attendez cela arrive, c'est compliqué, c'est simple, ce n'est pas là, il faut attendre ... enfin bref. Donc cela m'agace surtout que sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine c'est tous les bailleurs dans tous les quartiers cela représente une somme qui est de l'ordre d'un million deux cent mille euros et nous sur Saint-Laurent cela représente 28 000 euros. Pourquoi parce qu'avec l'ANRU et la reconstruction en fait nous aujourd'hui 80 % des logements qui pouvaient à l'époque bénéficier du

même dispositif sont en dehors du quartier politique de la ville, cela pas mis en place pour les 20 % qu'ils restent et en plus on a 80 % dispositif c'est ce que je dis à l'Etat depuis 10 ans que je suis Maire. C'est simple du jour au lendemain quelqu'un qui était dans le dispositif du quartier politique de la ville que l'on a relogé car il a fallu démolir dans un autre quartier de la ville il est exclu de tous les dispositifs mais c'est la même personne c'est la même situation mais il ne peut plus en prétendre dans une ville de 6 000 habitants on serait encore dans la banlieue parisienne je veux bien mais là c'est la même ville. Donc du coup moi ce que je vous propose c'est de mettre fin à l'abattement c'est-à-dire que l'on stoppe la taxe ils payeront les 28 000 euros et nous on continuera de faire ce que l'on fait déjà de toute façon pour les 80 % c'est-à-dire les accompagnements dans le quartier. Vous avez vu par exemple j'ai fait réinstaller les petits montagnards le jeu les petits montagnards c'est là que l'on reconnaît les plus anciens du quartier ce terme c'était il y a longtemps qu'on l'utilisait c'est le nom qu'avait le jeu qui se situait en face du centre médical dans le quartier, en face de la pharmacie il y avait un jeu que l'on appelait les petits montagnards le quartier c'est les Glières etc donc j'ai fait installé le jeu suite à des concertations avec les habitants parce qu'il y a une demande dans le quartier mais là-dessus c'est le genre d'opération que l'on peut travailler avec le bailleur c'est dans l'intérêt des habitants il y a des gens qui habitent là mais c'est compliqué. Très bien. Cela n'exclue pas le fait que l'on continue de participer au dispositif de la ville que l'on est toujours dans le dispositif cœur de quartier on est autour de la table avec les uns et les autres. Le nombre de réunions que l'on fait tous les ans pour se mettre d'accord sur le type d'opération à mon avis cela coûte plus cher que les 28 000 euros donc il faut arrêter. On prend l'argent et on va le gérer nous même. Cela vous va ? »

4/ Adoption de la charte d'usage et de sécurité pour les utilisateurs du système d'information du service commun informatique, télécommunications et usages numériques.

M. le Maire : « Adoption de la charte d'usage de sécurité, la dernière fois on a délibéré sur le fait que l'on adhère au service commun mutualisé informatique je vous rappelle Communauté urbaine, ville d'Arras, ville de Saint-Nicolas, ville de Saint-Laurent on était déjà les trois derniers ensemble depuis de nombreuses années. La Communauté urbaine est venue s'ajouter c'est un seul service informatique qui va gérer tout ce que l'on a et donc forcément pour les utilisateurs et comme dans toute collectivité, dans toute entreprise il y a une charte d'utilisation qui nous appartient d'adopter et de mettre en application au niveau de chacun d'entre nous et des services. Cela va ? C'est assez classique comme dispositif. Il a été adopté par le conseil communautaire la semaine dernière. OK cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

5/ Achat, fourniture, pose et nettoyage de panneaux photovoltaïques en toitures sur les bâtiments communaux ou intercommunaux du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras et pour le compte du Syndicat Mixte Artois Valorisation. Constitution d'un groupement de commandes et lancement des consultations d'entreprises.

M. le Maire : « La cinq Monsieur Mercier.

M. Philippe Mercier : On est sur une délibération que vous connaissez c'est la constitution d'un groupement de commandes, là on part sur l'achat, fourniture et pose de panneaux photovoltaïques en toitures sur les bâtiments communaux ou intercommunaux du territoire de la Communauté urbaine d'Arras et pour le compte du Syndicat Mixte Artois Valorisation. En fait l'exécution de ce marché comme les autres regroupements c'est de pouvoir faire des économies d'échelle voilà. Il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager conformément aux articles cités du code de la commande publique, les démarches nécessaires, signer une convention du groupement de commandes et signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des opérations.

M. le Maire : Donc voilà on devient force d'achats sur le photovoltaïque sur les communes cela concerne toutes les opérations sauf celles sur les constructions. Si vous construisez un bâtiment de toute pièce là cela sera un marché qui est à part puisque c'est intégré dans l'appel d'offres de la construction du bâtiment puisque c'est obligatoire. Cela concerne tous les bâtiments anciens on a déjà prospecté, regardé on a eu quelques surprises parce qu'il y a des problèmes de portants sur les toitures et des fois ce n'est pas possible de poser car les toitures ne supportent pas le poids maintenant il y a des panneaux souples qui commencent à arriver mais il faut voir techniquement comme cela marche il y a quelques entreprises qui commencent à le faire. En tout cas c'est bien et cela sera une force d'achat collective. Cela va ? Merci beaucoup. »

6/ Budget 2024. Décision modificative N°3.

M. le Maire : « La partie qui suit c'est la partie budgétaire, Fabrice étant excusé je vais procéder à l'examen des délibérations. On a d'abord la décision modificative N°3 vous en avez pris connaissance vous avez vu c'est vraiment de la technique comptable il n'y a rien d'extraordinaire sur cette fin d'année. Si vous avez une question ? Madame Cambronne se fera un plaisir d'y répondre. Honnêtement c'est de la comptabilité et puis ce n'est pas des sommes qui sont extraordinaires. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? »

7/ Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

M. le Maire : « La suivante c'est ce que l'on fait tous les ans maintenant c'est-à-dire que l'on autorise la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, cela nous permet d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget au mois de mars sachant qu'il y a un prorata maximum de dépenses prévues, c'est un dispositif qui est prévu par la loi. OK on l'avait fait déjà l'année dernière et l'année d'avant et l'année encore avant. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

8/ Versements d'avances sur subventions annuelles.

M. le Maire : « Versements d'avance sur subventions annuelles cela c'est pareil c'est tous les ans donc cela permet aux associations dont vous avez la liste dans le tableau de ne pas avoir de rupture de fonctionnement dans l'année. Vous les connaissez ce sont toutes celles qui font l'objet d'une convention c'est-à-dire qui ont un montant supérieur à 23 000 euros. OK ? Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

9/ Location de matériels de fêtes. Fixation des tarifs 2025.

M. le Maire : La neuf c'est extrêmement important puis que l'on doit fixer les tarifs journaliers de location de matériels, banc, chaise, pied de panneau, panneau moquette... Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie pour eux. »

10/ Ventes ambulantes sur les emplacements publics. Fixation des tarifs 2025.

11/ Marché communal hebdomadaire. Fixation des tarifs 2025.

M. le Maire : « Monsieur Kusmierek c'est quoi la suivante ?

M. Nicolas Kusmierek : Les deux délibérations suivantes ce sont les fixations de tarifs pour l'année 2025 aux ventes ambulantes sur les emplacements publics et sur le marché communal

hebdomadaire. Tous les ans on fait une petite augmentation d'environ 2 % et on arrondit au centime près. Peut-être que je peux vous faire un bilan sur l'année 2024 de ce qui existe sur la commune. Donc le marché hebdomadaire qui est sur la commune le vendredi matin sur la place de la mairie accueille actuellement quatre commerçants réguliers un boucher, une fromagerie, une pâtisserie et un primeur, primeur qui est arrivé au mois de septembre 2024 suite au départ de l'ancien professionnel. Ensuite on a des emplacements commerces ambulants donc deux sur la place de la mairie et deux sur la place Chabot qui concernent six commerçants on a bien sûr la friterie qui est permanente mais qui fonctionne tous les jours sauf le dimanche et le mardi soir, un Food truck le Chef Gourmet le mardi et le jeudi midis, Pizza à la carte le jeudi soir, le vendredi et le samedi place Chabot, Pizza à Papa le mardi midi place Chabot, la boucherie Brame le samedi matin place Chabot et le Food truck Notre Truc en plus le vendredi midi place de la mairie ensuite on a un emplacement commercial permanent qui est place Chabot qui a été créé en 2023 pour accueillir la friterie The King qui va bientôt avoir un an de fonctionnement. Tout cela nous rapporte des recettes sur l'année 2024 qui concernent les titres de ventes ambulantes et d'emplacements du marché hebdomadaire on est à un peu plus de 4 000 euros sur l'année et sur l'année 2025 on aura un petit plus parce que l'on aura une année pleine notamment pour la friterie The King.

M. le Maire : Très bien merci, on a des demandes toutes les semaines d'installation de Food truck et après la difficulté c'est de trouver l'endroit, l'aspect concurrentiel parfois c'est un subtil équilibre ce n'est pas toujours facile mais cela fonctionne bien. Pendant que l'on est sur les commerces en face tu peux faire un point Nicolas ?

M. Nicolas Kusmierek : En face sur les cellules commerciales on a actuellement deux professionnels qui sont déjà ouverts, on a un prothésiste auditif et aussi une esthéticienne avec un spa depuis quelques jours. Sur la cellule qui est adjacente sur ces deux cellules on aura un laboratoire d'analyse médicale, je pense que les travaux vont démarrer ces jours ci. Sur le premier bâtiment, sur la première cellule on a une permanence Norvège qui va ouvrir dans quelques jours, je pense qu'ils ont fini les travaux. Ensuite on a trois cellules qui pour le moment sont vides mais pour lesquelles on en a une qui appartient au restaurateur les Jardins de Saint-Laurent qui a pour vocation en fait de séparer la partie pâtisserie de son restaurant et donc qui permettra aussi de faire de la vente traiteur depuis son restaurant, après une autre cellule qui est vide mais qui appartient à l'ancien propriétaire du café de la Mairie qui dans le cadre de son échange de bâtiment a pu bénéficier d'une cellule qui est mise en location mais pour le moment il n'y a pas d'acquéreur. Après sur la dernière cellule on a aujourd'hui une intention d'ouverture d'un point chaud snack café salon thé pour le début d'année prochaine.

M. le Maire : OK. Vous voyez petit à petit cela se remplit, il y a aussi l'arrivée du restaurant Mezzalouna qui est un végétarien sur Arras qui arrive rue de Versailles qui va changer de nom mais c'est le même principe et puis tu parlais de laboratoire médical on a aussi l'arrivée sur Actiparc de tous les laboratoires Cerballiance qui seront regroupés, voilà pour l'actualité. Je reviens la dix ventes ambulantes sur les emplacements publics cela va pour tout le monde pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Et le marché communal les tarifs pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

12/ Participation aux frais de fonctionnement 2025 de la Maison du Temps Libre.

13/ Transfert des biens nécessaires à la compétence éclairage public à la Communauté Urbaine d'Arras.

14/ Modification de nature d'une subvention perçue.

15/ Amortissement d'une subvention versée.

16/ Changement d'imputation dépenses 2023.**17/ Opération de régularisation d'éléments de l'actif.**

M. le Maire : « La 12, la 13, la 14, la 15, la 16 et la 17 ce sont des délibérations qui nous permettent non pas la 12 à partir de la 13 cela fait suite à l'intervention de Monsieur Richard Delpierre qui était venu nous présenter en tant que conseiller local des finances publiques les nécessités de s'ajuster vous vous souvenez on avait eu des échanges, les investissements, les amortissements, la gestion pour se mettre au clair par rapport à cela on va prendre des délibérations. Mais avant avec la 12 on va quand même permettre la fixation des frais de la Maison du Temps Libre si vous en êtes d'accord donc vous voyez les tarifications de la salle et puis surtout le prix de cela coûte si on casse une flûte si on n'a pas cela on ne peut pas réclamer. Cela va pour tout le monde là-dessus ? Pas d'avis contraire je vous remercie. Sur les délibérations suivantes on a la première qui concerne le transfert des biens nécessaires à la compétence éclairage public donc en fait on a transféré la compétence au 1^{er} janvier dernier et donc il faut organiser le fait que les candélabres nous n'appartiennent plus car on n'a plus la compétence ainsi de suite le mobilier et tout ce qui va avec et donc il faut délibérer pour que l'on ait un acte juridique qui permet de dire les biens communaux qui étaient nécessaires à l'exercice de la compétence avant transfert qui nous n'appartiennent plus puisque l'on n'a plus la compétence et donc il faut les transférer à la Communauté qui devient donc propriétaire et qui en aura bon usage, bon entretien et tout ce qu'il faut car c'est eux qui exercent désormais la compétence. C'est clair pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Ensuite la 14 modification de nature d'une subvention versée en français cela veut dire quoi Madame Cambronne ?

Mme Delphine Cambronne : C'est vraiment ce que vous disiez c'est de la technique comptable en fonction de la nature de la subvention on faisait ce que l'on vous explique les subventions d'équipement qui financent un équipement déterminé, elles s'imputent à un certain compte et donc elles sont transférables ou non transférables selon la durabilité du bien auquel elles sont affectées. Là la subvention était perçue pour la vidéo protection il faut suivre la même durée d'amortissement que la vidéo protection et sachant qu'entre-deux cela a été modifié et donc il faut modifier la façon dont la subvention a été amortie voilà.

M. le Maire : Cela on en aura de plus en plus je vous le dis cela va nous occuper c'est clair. Cela va pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. La suivante c'est le même genre de chose, il faut amortir maintenant là-dessus il y a une approche comptable de la M57 elle est très précise par rapport à cette question là, l'amortissement, la nécessité d'identifier tous les biens d'ailleurs il y a une délibération, tout ce qui rentre est étiqueté, tout ce qui sort est étiqueté, amorti, comptabilisé, enregistré et après vous aurez des présentations sous forme d'actif, de passif en fait cela se rapproche des comptabilités privées et cela permet aussi à Bercy d'avoir un œil très pointu sur ce qui se passe dans les collectivités. Cela va pour tout le monde ? Je vous remercie. On a un changement d'imputation sur une dépense 2023 même principe ?

Mme Delphine Cambronne : Oui, des frais d'étude en l'occurrence c'était l'audit énergétique qui avait été passé en investissement mais comme il n'est pas suivi de travaux en fait c'est du fonctionnement.

M. le Maire : D'accord. OK. C'est bon pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Ensuite régularisation d'éléments de l'actif. Une consigne de bouteille de gaz de 69, une bouteille OX et OD c'est quoi ?

Mme Delphine Cambronne : Oxygène pour la soudure.

M. le Maire : Deux verres de 1984 donc vous avez compris le principe, on nettoie chaque fois au 6 l'on retrouve un truc que l'on n'a plus, il faut l'enlever car tant qu'on ne l'a pas fait cela reste dans l'actif de la ville même si cela n'existe plus. Cela va pour tout le monde ? »

18/ Attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens.

M. le Maire : « Karine la 18.

Mme Karine Goube : Inaudible. Subvention de 600 euros sur les listes au niveau du ministère, de 250 euros quand ils sont sur les listes espoirs et pour les athlètes qui ne font pas partie de ces listes mais qui sont au niveau championnat du Monde ou des compétitions européennes ce serait 500 euros et 350 euros.

M. le Maire : Très bien. C'est une délibération que l'on propose aussi tous les ans. Pas d'avis contraire là-dessus ? Je vous remercie. Je tiens à vous apporter à votre connaissance que j'ai rencontré il y a quelques semaines Loïc Léonard qui a participé aux Jeux Olympiques de Paris, on a eu un échange tous les deux sur son parcours, la préparation, son ambition, les trajectoires et donc il m'a assuré déjà d'avoir vécu des jeux extraordinaires ce que je veux bien croire en plus c'était ses premiers en ce qui le concerne à domicile dans une ambiance de fou 20 ou 30 000 personnes c'était franchement impressionnant. Cela doit être bien calme là maintenant qu'ils sont rentrés et donc il m'a dit que son intention était de se préparer pour Loos Angeles et on verra cela en 2025 mais je lui ai dit que j'avais l'intention de vous proposer que l'on ait une convention d'accompagnement pour le soutenir dans sa démarche car aujourd'hui c'est le seul athlète immercurien, ce n'est pas le seul athlète du club de canoé mais c'est le seul athlète immercurien de Saint-Laurent-Blangy susceptible d'aller à nouveau aux Jeux Olympiques il y en aura peut-être d'autres d'ici là je n'en sais rien mais en tout cas lui il en sort et il a bien l'intention d'y retourner et moi je pense que ce type de parcours il faut les soutenir dès le début et il ne faut pas attendre la dernière minute et dire on va saisir l'opportunité de savoir s'il est sélectionné et non si on ne l'aide pas dès le départ on enlève aussi des choses à pouvoir se sélectionner car ce sont aussi des sports où il y a besoin d'avoir aussi un soutien ce n'est pas le même environnement que d'autres sports je ne vais pas les citer car je ne veux pas faire de comparaison. En tout cas je vous le proposerai en 2025 si vous en êtes d'accord ? »

19/ Médiathèque Jean-Paul Fleurquin. Convention de partenariat pour le nouveau schéma de lecture publique entre le Département du Pas-de-Calais et la commune de Saint-Laurent-Blangy.

M. le Maire : « La médiathèque Jean-Paul Fleurquin donc là on a un nouveau schéma Monsieur Lourme.

M. Christophe Lourme : Oui, on vous propose de reconduire une convention avec le Département jusqu'en décembre 2028 et ce n'est pas nouveau sachant qu'à chaque fois ils redéfinissent leurs missions, il y avait trois missions poursuivre la mise en réseau des bibliothèques d'où la reconnaissance de notre réseau M, le développement des compétences et la promotion de l'inclusion. Par exemple c'est quelque chose que vous connaissez puisqu'au dernier conseil municipal vous avez eu la gentillesse de voter la délibération pour faire l'acquisition d'ouvrages pour les non voyants, je ne sais pas si vous vous souvenez. Simplement la convention il n'y a rien de nouveau je vous mets le focus sur l'article 4 qui nous permet dans le cadre de cette convention de pouvoir bénéficier d'investissement.

M. le Maire : Cela va ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien. Merci. »

20/ Pass'jeunes. Renouvellement de la convention de coopération avec la ville d'Arras.

M. le Maire : « Pass'jeunes.

M. Christophe Lourme : On reconduit la convention qui permet aux jeunes de 11 à 17 ans de bénéficier du Pass'jeunes sachez que grâce à votre vote il y a 122 jeunes de la commune qui ont pu bénéficier de ce dispositif donc à des tarifs modérés puisque c'est 10 euros pour les activités et quand vous ajoutez les transports cela leur coûte que 25 euros sachant que c'est 45 euros et 75 euros l'unité qui nous sont facturés.

M. le Maire : Cela marche ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

21/ Fonctionnement accueils de loisirs hiver et printemps 2025.

M. le Maire : « Les accueils de loisirs hiver et printemps 2025.

M. Christophe Lourme : C'est une délibération que maintenant vous avez l'habitude de voter qui permet d'accueillir nos jeunes pendant les vacances d'hiver et celles de printemps. Il n'y a rien de nouveau.

M. le Maire : OK. Donc vous avez noté les vacances du 10 au 20 février et du 7 au 18 avril. Cela marche pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. »

22/ Modification du règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs.

M. le Maire : « Règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs.

M. Christophe Lourme : Cela fait suite vous vous souvenez à cette nouvelle politique tarifaire que l'on a mis en place donc forcément on modifie l'article 8 pour proposer un nouveau tarif à nos familles.

M. le Maire : Cela concerne les extérieurs de la commune. OK d'accord. Cela roule pour tout le monde ? Pas d'avis contraire ? Merci beaucoup Monsieur Lourme.»

23/ Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes du centre de gestion de la fonction publique du Pas-de-Calais.

M. le Maire : « La 23, l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, harcèlement et agissements sexistes du centre de gestion de la fonction publique donc c'est un dispositif qui est proposé.

Mme Delphine Cambronne : Qui est obligatoire, on a l'obligation comme cela vous est rappelé dans le préambule d'avoir à disposition du personnel un dispositif qui leur permet de signaler des actes qui leur paraîtraient violents de discrimination ou de harcèlement et le centre de gestion auquel on adhère propose de mettre à notre disposition ce dispositif de signalement puisqu'à notre échelle on n'est pas suffisamment organisé et cela prend la forme d'une plateforme de recueil de signalement et l'agent qui aurait un comportement à mettre en avant il peut aller sur la plateforme faire son signalement et après cela revient dans le circuit de l'autorité territoriale.

M. le Maire : OK. Cela va. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie.

M. le Maire : Moi, j'ai deux points à apporter à votre connaissance. Le premier nous avons reçu hier je pense c'est ce que l'on m'a dit le permis de construire du futur commissariat de police qui a été déposé de façon dématérialisée par le Ministère de l'Intérieur ce qui est une bonne nouvelle. C'est très bien donc il sera instruit directement à Montreuil par un service spécial qui instruit les trucs de l'Etat. Et puis deuxième point je voudrais donner la parole à Mme Cambronne si elle le souhaite.

Mme Delphine Cambronne : Merci Monsieur le Maire. Je voulais annoncer officiellement au conseil municipal que j'ai fait part à Monsieur le Maire en fin de semaine dernière de mon départ de la collectivité. Il s'agirait vraisemblablement de mon dernier conseil municipal sauf circonstance exceptionnelle qui ferait que donc j'ai postulé et j'ai été recrutée sur un poste de DGS dans une Communauté de Communes voilà comme je le souhaitais. Donc je partirai le 15 février.

M. le Maire : Voilà d'abord c'est important que vous le sachiez et que vous ne le découvriez pas dans la presse ou sur le marché parce que outre l'importance de la fonction de directeur ou directrice générale dans une collectivité comme celle de Saint-Laurent-Blangy qui est une vraie PME c'est 120 collaborateurs, des millions d'euros de budget, des équipements, je ne vais pas vous faire la carte postale vous savez un petit peu ce que cela représente puisque maintenant depuis le début du mandat vous avez pu prendre connaissance de la réalité c'est un vrai travail, un travail de management, d'organisation, c'est un travail stratégique aussi il faut avoir de la vision pour penser le demain et d'ailleurs Madame Cambronne a engagé et donc elle sera destinataire du livrable un travail extraordinaire qui vous sera présenté je pense par Fabrice Capron à l'issue puisque l'ensemble des agents vont participer à un séminaire où ils vont réfléchir sur l'agent de demain et le sens de la fonction publique de demain. C'est un truc qui a été fait maison qui est unique ne cherchez pas dans d'autres collectivités, cela n'existe pas et c'est à l'initiative de Delphine et cela fait partie voilà aussi de cette liberté qu'elle a aussi de pouvoir gérer les choses comme elle l'entend avec le personnel moi j'ai toujours veillé à ce qu'il y ait un vrai respect de la fonction publique territoriale ce n'est parce que l'on est censé devoir prendre des décisions quant à la destinée de cette collectivité que l'on est aussi omniscient en omnipotent tout ce que vous voulez il y a des collaborateurs qui sont des gens dont c'est le métier il faut savoir leur faire confiance et surtout lorsqu'ils sont d'une loyauté exemplaire à la collectivité. Donc je voulais la remercier ce soir car c'est aussi 20 ans de sa vie voilà qui vont repasser qui défilent avec plusieurs équipes municipales forcément 20 ans avec deux Maires parce que Jean-Pierre a été longtemps le Maire de Saint-Laurent et c'est Jean-Pierre qui a fait venir Delphine. Nous on a d'abord été collègues au départ car j'étais dir cab, voilà elle a su me supporter me dire au moment où il fallait les choses qu'il fallait et je la remercie par rapport à cela. Et c'est aussi quelqu'un vous vous doutez bien sur qui le Maire s'appuie énormément dans le fonctionnement de la collectivité c'est tout à fait un binôme et c'est que comme cela que ça peut fonctionner y compris d'ailleurs ces derniers temps par rapport à la Communauté urbaine, je lui ai dit il va falloir que je redevienne plus Maire que Vice-Président parce qu'il faudra que je revienne un peu plus au créneau en tant que Maire parce que Delphine faisait un sacré boulot par rapport à cela, Delphine et son équipe c'est-à-dire elle toute seule. C'est quand même quelque chose d'important à prendre en compte en même temps Delphine a toujours veillé à accompagner les gens dans leur déroulement de carrière, dans leur envie de bouger, de se donner les moyens d'avoir envie de bouger car la fonction publique c'est aussi cela parfois si on veut évoluer et bien il faut bouger parce que vous ne pouvez pas faire enfin vous pouvez faire toute votre carrière dans la même collectivité mais cela ne sera pas forcément au même niveau si vous avez des ambitions, des ambitions ce n'est pas un gros mot, c'est légitime des évolutions de carrière donc c'est tout à fait normal aussi qu'elle-même puisse se l'appliquer à son propre choix de vie et donc c'est respectueux et je pense que tu as raison et c'est ce que tu m'as dit « si je ne le fais pas maintenant je ne le ferai jamais » maintenant on peut aussi s'encroûter et s'enterrer et je pense que

ce n'était pas l'intention de Delphine merci et on aura encore l'occasion de redire ces choses là devant l'ensemble du personnel lors de la cérémonie des vœux car tu ne seras par encore partie et puis pour le reste 15 février effectivement d'ici là il n'y aura pas de conseil municipal de prévu normalement mais on ne sait jamais nouveau gouvernement on peut être appelé pour délibérer sur des nouveaux trucs enfin je n'en sais rien on n'est pas à l'abri. Nous avons eu un échange avec Delphine et Fabrice tout à l'heure on va lancer une procédure de recrutement ce qui nous amènera avant l'été le temps que l'on trouve, que cette personne puisse se libérer si c'est quelqu'un en fonction etc. Cela nous amènera mai juin voilà. La maison est aux normes donc cela fonctionnera tout va bien, l'ensemble des chefs de pôle et des agents sont au courant, ils ont digéré la nouvelle et je pense que cela ira. Madame Cambronne sera toujours la bienvenue si elle souhaite revenir un jour on lui gardera un petit bureau.

Mme Delphine Cambronne : Je suis confiante sur la capacité de l'organisation à vivre sans moi et au contraire c'est important pour moi de le savoir, je pense que l'on a tout fait. Mais Monsieur le Maire disait en boutade Delphine et son équipe en disant il y a que Delphine ce n'est pas vrai et il le sait très bien il y a avec moi les chefs de pôle qui tiennent la route et dont on peut être fier du parcours individuel et collectif. Heureusement que je sers à quelque chose sinon cela serait inquiétant mais dans le quotidien ils sont là et je ne m'inquiète absolument pas la maison est tenue et puis il y a l'implication des élus il n'y a pas de souci et personne n'est indispensable.

M. le Maire : Très bien, voilà. Il y a encore des enveloppes de la part de Pierre-Marie Souillard et on va prendre un petit pot dans la salle d'à côté ce n'est pas un pot de départ de Madame Cambronne c'est un pot de fin d'année de conseil municipal. Bonne soirée. Merci »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h 15.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE

La Secrétaire,
Laura OLENDER

